



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° :



F 091114

☐ Antwerpen-Limburg
☐ Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

☒ Oost & West -Vlaanderen
☒ Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

Rési code :

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>M. HUBERT</u>	Nom, Prénom : <u>idem</u>	
N° carte d'identité :	Adresse : <u>idem</u>	
N°TVA : BE	CP + Commune :	
	Tél. :	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage	☒ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276	☐ périodique	☐ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement		☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>35385880</u>	Index jour : <u>8122</u>	nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☒ 15	☐ Compt. kWh exclusif nuit :	
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☒ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐	☐ boucle de terre ☒ barres / piquets	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>3x6</u> mm ² - Type : <u>XVB</u>	☐	
	Dispositif diff. gén. : <u>63</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>13</u>
☒ Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>21</u> Ω	☒ Isolement général : <u>10</u> MΩ	☒ Continuité de terre	☐ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☐ Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
☐ Néant	

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

05/06/2015 (*)

☒ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : M. Mennel

Agent n° 0707

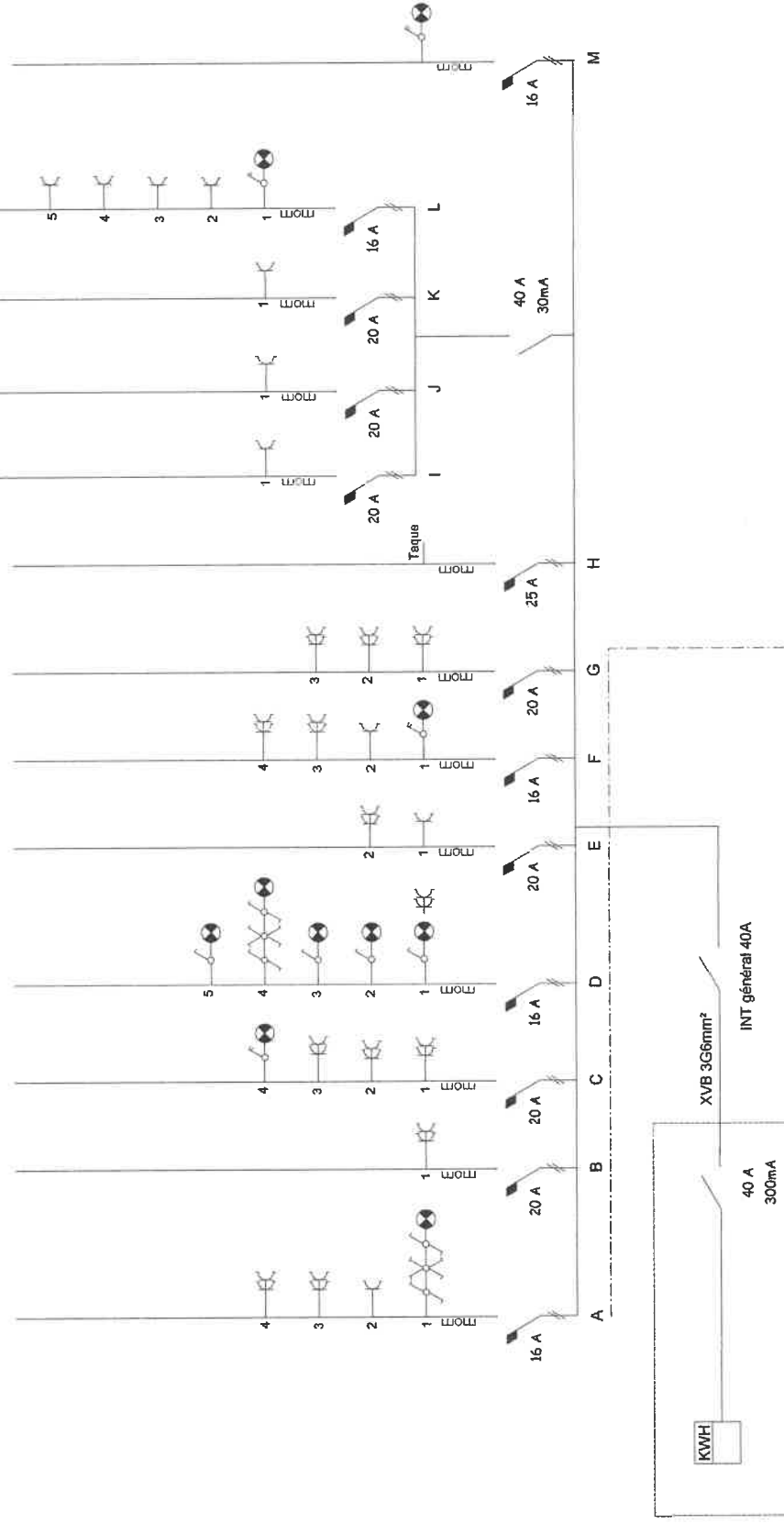
Date : 05/06/2015

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position ☒ Schéma(s) unifilaire(s) ☐

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

SCHEMA UNIFILAIRE



Tension de service 2 x 230V

adresse du chantier

Bld Comte de Smet De Nayer 12/9
5000 Namur

Propriétaire

Mlle Huys Elodie
Bld Comte de Smet De Nayer 12/9
5000 Namur

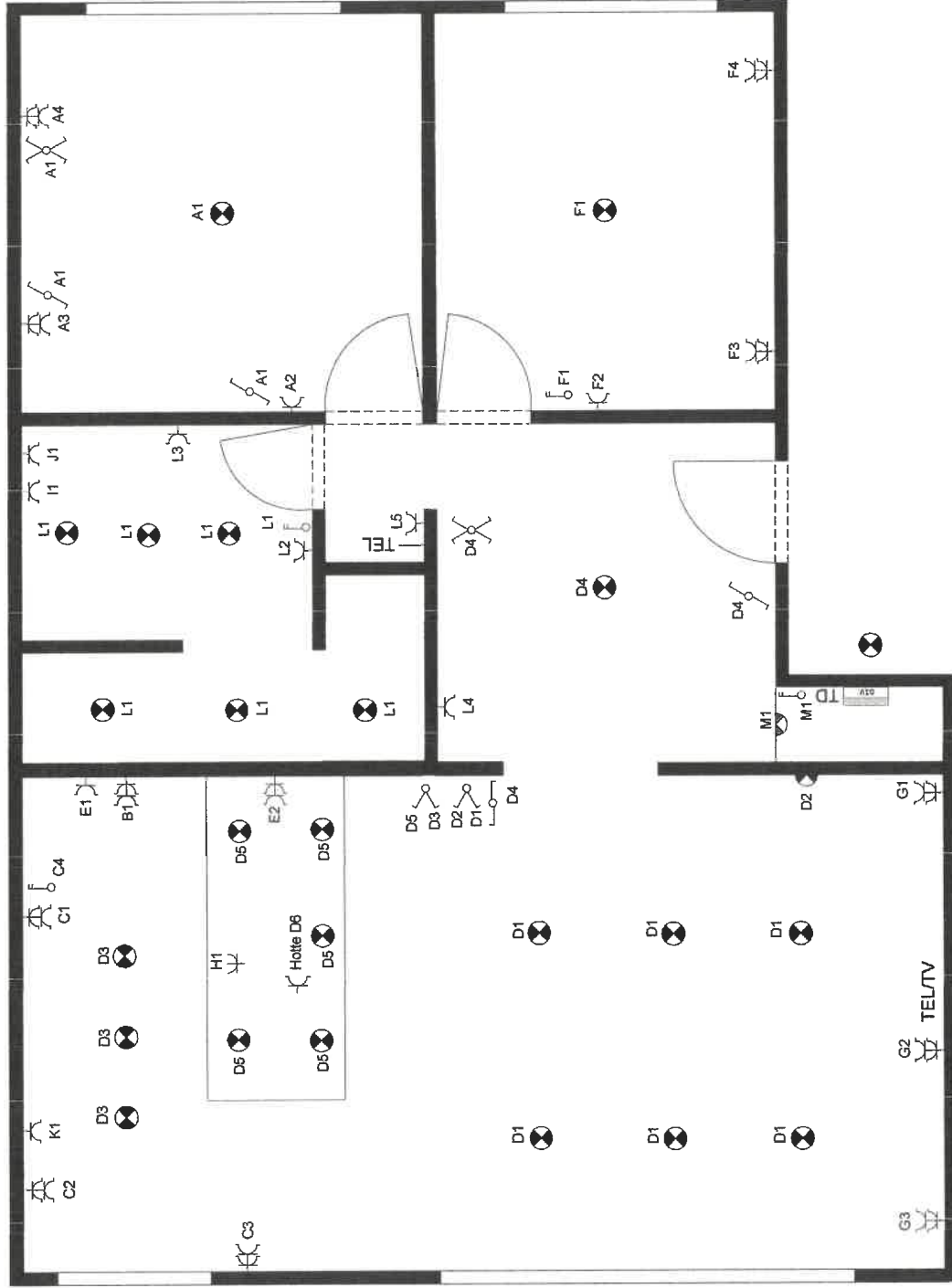
Installateur

LUDOVIC HUBERT
Rue de Maulenne, 23f
5150 Floreffe

Organisme agréé

VINCOTTE
Christian MARCHAL
Agent Q707

SCHEMA DE POSITION



adresse du chantier	Propriétaire	Installateur	Organisme agréé
Bld Comte de Smet De Nayer 12/9 5000 Namur	Mlle Huys Elodie Bld Comte de Smet De Nayer 12/9 5000 Namur	 LUDOVIC HUBERT Rue de Maulenne, 23f 5150 Floreffe	 VINCOTTE Christian MARCHAL Agent 0707 

REPERAGE TABLEAU DIVISIONNAIRE

A	  + 	ECLAIRAGE + PRISES CHAMBRE ELODIE
B		PRISES FOUR - MO
C		PRISE PLAN DE TRAVAIL + ECLAIRAGE LED BAS DES MEUBLES CUISINE
D	  + 	ECLAIRAGE LIVING / HALL / CUISINE / PRISE HOTTE
E		PRISE FRIGO
F	  + 	ECLAIRAGE + PRISES PETITE CHAMBRE
G		PRISES SALON COTE TV
H	 	TAQUE
I		PRISE MACHINE A LAVER
J		PRISE SECHOIR
K		PRISE LAVE VAISSELLE
L	  + 	SALLE DE BAIN
M		ECLAIRAGE COFFRET ELECTRIQUE



LUDOVIC HUBERT
Rue de Meulan 25P
 91500 Fontaine
 ludovic@ludovic-hubert.com
 T.V.A. n° 344 136



ELECTRICITE GENERALE - PARLOPHONE
 DOMOTIQUE - ETUDE ECLAIRAGE
 PHOTOVOLTAIQUE
0476 28 32 38